

VENDENESSE-SUR-ARROUX Conseil municipal

Éolien : les élus n'autorisent pas le lancement des études

Jeudi, les élus vendennesois avaient l'occasion de donner leur feu vert au lancement d'études préalables à un parc éolien sur la commune. Après de longs débats, ils se sont finalement ravisés.

Trois voix pour, trois contre et quatre abstentions. Rarement, le conseil municipal de Vendennes-sur-Arroux s'est montré aussi partagé. Ce jeudi, les élus n'ont pas autorisé le lancement des études préalables à la construction d'un parc éolien sur la commune. Dans un premier temps, celles-ci prévoyaient une rencontre avec les propriétaires fonciers et l'installation d'un mat de mesure du vent.

À l'automne, la chargée de projets Marie-Laure Boulet (VSB Energies nouvelles) avait déjà rencontré les élus. La démarche portait sur la perspective de six mats implantés dans le massif forestier situé en limite avec la commune de Marly-sur-Arroux. « Tant que nous n'aurons pas vu tourner les éoliennes de La Chapelle, nous ne prendrons pas de décision », avait alors déclaré le maire, Gilles Nivot. Six mois plus tard, le parc de La Chapelle-aux-Mans est une réalité. De quoi



Le parc éolien de La Chapelle-aux-Mans donne des idées à certains élus locaux. Mais ceux de Vendennes n'ont pas donné le feu vert au lancement des études. Photo JSL/Neal BADACHE

“ Le risque, c'est que le projet de Marly se fasse sans nous et qu'il y ait les éoliennes sous notre nez sans qu'on puisse toucher un rond. ”

Gilles Nivot, maire de Vendennes-sur-Arroux

nourrir les débats avant de prendre part au vote. « Cette délibération n'engage uniquement sur un projet d'étude, prévient le maire. On aura tout le loisir de refuser le projet si quelque chose ne va

pas ». En parallèle, les élus de Marly-sur-Arroux planchent également sur cette perspective. D'où la réflexion de Gilles Nivot : « Le risque, c'est que le projet de Marly se fasse sans nous et

qu'il y ait les éoliennes sous notre nez sans qu'on puisse toucher un rond ».

À dix mois des municipales, difficile de se positionner

« Cela peut être un bon projet mais il arrive au mauvais moment », estime la conseillère Blandine Perrodin. En effet, les élections municipales de 2020 approchent, d'où la difficulté pour certains élus de se positionner. Ainsi, l'adjoint Eric Jacquet tempore : « Je préfère que ce soit au prochain conseil de trancher ». D'autres ont toutefois les idées claires sur le sujet. Le conseiller Michel Potignon s'oppose largement au projet : « Cela va quand même sérieusement défigurer le paysage, et c'est quelque chose d'important ». À l'inverse, l'adjoint Jacques Dauvergne se dit favorable : « Ce serait une bonne chose et cela ne nous coûte rien ». Avant d'ironiser sur le parcours du combattant que représente un tel dossier, marqué de multiples études : « D'ici là, avec les oiseaux ou encore les grenouilles à queue plate, le projet n'est pas encore fait ! » Peut-être reviendra-t-il à l'ordre du jour. Mais sous une autre mandature.

Emeric PREDAN (CLP)

Un lotissement face à la mairie ?

Le lotissement des Landères presque terminé, la municipalité réfléchit à de nouvelles constructions face à la mairie. « On avait déjà eu l'opportunité d'acheter ce terrain il y a quelques années, à 15 ou 18 € le m². Avec l'aménagement de huit parcelles, cela nous aurait coûté près de 300 000 €. Pour réaliser une opération blanche, on aurait dû vendre à 35 €/m². C'était bien trop cher sachant qu'aux Landères on était à 16 €/m² », rappelle le maire Gilles Nivot.

Mais une nouvelle offre à 4 € le m² sur cette parcelle d'un hectare a changé la donne. Le conseil municipal s'est dit favorable à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 40 000 € à condition que cette parcelle soit constructible. Problème : la commune a perdu son document d'urbanisme et est revenue au règlement national. Une demande de certificat d'urbanisme a été faite par la municipalité à la Direction départementale des territoires. À suivre.

GUEUGNON Justice

Ivre, il s'amuse à taguer les vitrines

Le 31 août 2017, un commerçant de Gueugnon a déposé plainte : la vitrine de son bar avait été taguée à la peinture bleue. Le 5 septembre suivant, une autre commerçante se plaignait des mêmes dégradations. Puis, il s'est avéré que deux autres habitants de Gueugnon avaient eu à pâtir des « fantaisies » de l'individu. Après enquêtes, le nom d'un homme de 44 ans a émergé. Celui-ci s'est finalement présenté de son plein gré devant les gendarmes, assumant ses responsabilités. Il avait bu, a-t-il expliqué aux gendarmes et avait tagué « sans raison particulière ».

Convoqué devant le tribunal correctionnel de Mâcon, vendredi matin, le prévenu ne s'est pas présenté mais les deux commerçants concernés étaient là. « Il faut juste qu'il comprenne



Rue Jean-Jaures, Le Petit Bar avait notamment été visé.

Photo d'archives JSL/Noémi PREDAN

qu'il faut respecter les gens, c'est tout », déclarait l'une des victimes. « Il convient effectivement de lui rappeler les règles du savoir-vivre en société », admonestait le ministère public.

Après délibération, le prévenu a été condamné à 400 € d'amende ; il devra cependant verser un total de 2 521 € au tenancier du bar et 2 782 € à la commerçante.

LE CHIFFRE

GUEUGNON

1 000



La piscine intercommunale accueille les premiers écoliers ce lundi. Photo JSL/Noémi PREDAN

Comme le nombre d'élèves attendus à la piscine intercommunale de Gueugnon à compter de ce lundi 27 mai. Hormis Uxeau, toutes les écoles du secteur bénéficieront de crêneaux pédagogiques. Le public, lui, profitera d'une ouverture avancée au jeudi de l'Ascension, le 30 mai à 14 heures. Sur place, Yannick Gineste est le nouveau chef de bassin.